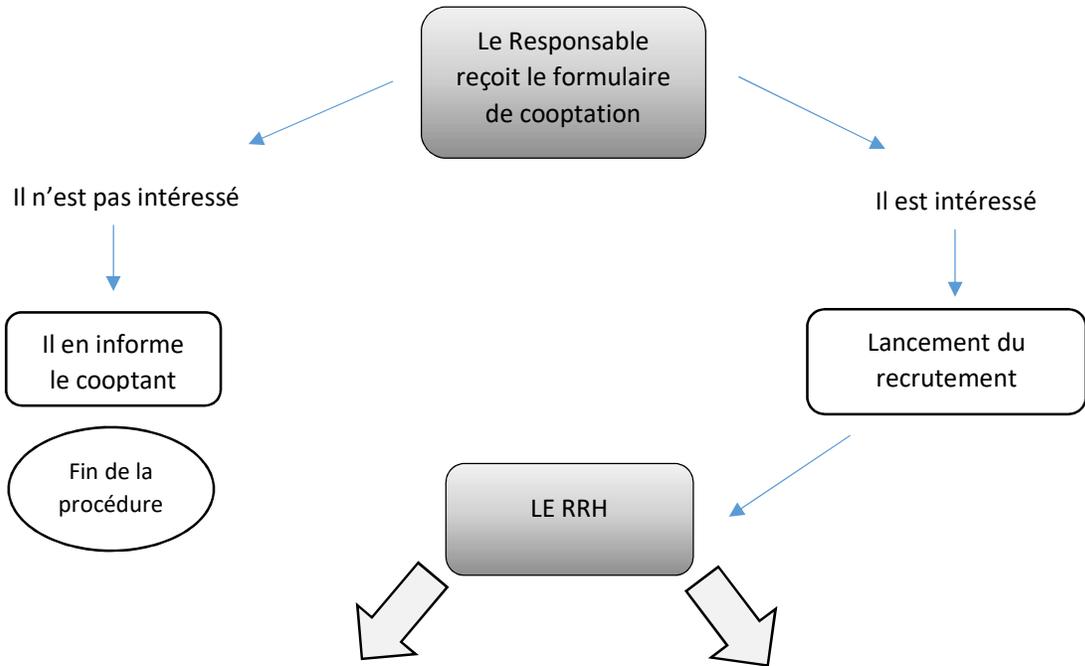


Procédure de cooptation et versement de la prime



RECRUTEMENT

Le RRH est garant du processus de recrutement complet (identique aux candidats classiques)

Il s'appuie sur le formulaire de versement de la prime qu'il remplit selon les étapes (avec le manager)

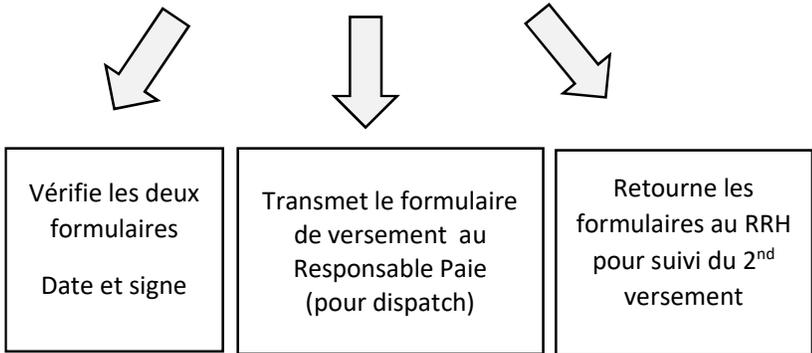
PRIME

Effectue les vérifications avant validation et paiement de la prime

Le DA signe le formulaire
Le RRH signe et valide le versement : pour la 1^{ère} et 2^{ème} partie

Il envoie les formulaires : de cooptation de versement de prime au **Développement RH**

Le Développement RH



Les demandes présentées à la paie jusqu'au 16 du mois seront payées le mois en cours. Au-delà, sur le mois suivant.